



Explication : le vote sur l'ordinateur

1. Vous êtes un Belge ? Remettez votre carte d'identité à un membre du bureau de vote. Remettez également votre convocation.

Vous êtes un étranger ? Remettez votre carte d'étranger électronique à un membre du bureau de vote.

Remettez également votre lettre de convocation.

2. Le bureau de vote est ouvert de 8h à 16h. Si, après 16h, vous êtes encore dans la file d'attente, vous pouvez quand même voter.

3. Les membres des bureaux de vote contrôlent votre carte d'identité et votre lettre de convocation. Vous les récupérerez après avoir voté.

Vous recevez une carte blanche pour voter.

4. Vous entrez dans un isoloir pour voter. Dès que vous avez voté, vous devez quitter l'isoloir. Pour voter, insérez la carte dans la fente de l'ordinateur, flèche noire vers le haut.

Choisissez votre langue en appuyant sur l'écran avec votre doigt.

5. Vous votez pour les élections communales. Vous choisissez qui seront les membres du conseil communal. Ils prennent les décisions dans votre commune.

6. Pour voter, appuyez avec votre doigt sur la liste de votre choix.

Soit, vous appuyez sur la case située en haut de la liste si vous choisissez toute la liste. C'est un vote de liste.

Soit, vous pouvez appuyer sur la case d'une ou plusieurs personnes que vous préférez. C'est un vote de préférence.

Soit, vous choisissez une liste et un ou plusieurs candidats. Pour ce faire, vous cochez la case à côté du nom du parti que vous choisissez. Vous cochez également les cases à côté des noms des candidats que vous préférez.

Attention, dans ce cas, votre vote de liste ne comptera pas. Seuls les votes pour les candidats compteront.

Soit, vous votez blanc : vous ne votez pour aucun candidat ni aucune liste. Cela signifie que vous ne voulez faire aucun choix. Votre vote n'influencera pas les résultats des élections. Le vote blanc est autorisé. Seule l'absence de participation aux élections est punissable.

Une fois que vous avez sélectionné une case, elle devient grisée.

L'ordinateur vous demande à chaque fois si vous confirmez votre choix.

À la fin, l'ordinateur imprime votre vote sur un ticket. Prenez d'abord votre ticket papier. Ensuite, reprenez votre carte.

7. Avant de quitter l'isoloir, vous pouvez lire votre vote sur le ticket imprimé. Vous pouvez également voir votre vote à l'écran à l'aide d'un lecteur spécial. Vous pouvez demander des explications aux membres du bureau de vote.

Vous pouvez seulement voir votre vote, mais ne pouvez rien y changer. Avant de quitter l'isoloir, pliez votre ticket avec le texte vers l'intérieur.

8. Sortez de l'isoloir avec votre carte et votre ticket.

Allez devant l'urne. Scannez votre ticket sur la vitre de l'urne.

Remettez votre carte aux membres du bureau.

Vous pouvez ensuite insérer le ticket dans l'urne.

Les membres du bureau de vote apposeront un cachet sur votre convocation. C'est la preuve que vous avez voté.

Ils vous rendent également votre carte d'identité.

9. Votre ticket ne sera pas accepté :

- si vous avez écrit ou dessiné quelque chose dessus ;

- si vous avez endommagé le ticket, même involontairement.

Dans ce cas, vous remettez votre ticket. Vous recevez une nouvelle carte pour voter à nouveau.

10. Si vous votez plusieurs fois, vous risquez une sanction.

Si vous votez alors que vous n'en avez pas le droit, vous risquez une sanction. Si vous votez à la place de quelqu'un d'autre sans avoir son accord écrit, vous risquez une sanction.

11. Après 16h, le bureau principal compte tous les votes de manière électronique. Ensuite, les résultats des listes et des candidats sont annoncés.

Vous avez des difficultés à voter ? Demandez de l'aide aux membres de votre bureau de vote.